

PROJET - DÉLIBÉRATION

Objet : Commission d'attribution des places au sein de « LA CASITA »

Madame la Présidente informe l'assemblée que les places au sein du multi-accueil de « LA CASITA » sont attribuées lors d'une commission d'attribution de places.

L'attribution des places dépend en premier lieu de l'existence de places vacantes ou qui vont l'être et de l'adéquation entre la place disponible et la demande (âge de l'enfant, caractéristiques de la demande : date d'entrée, jours et horaires de garde).

Chaque demande est étudiée par une **commission d'attribution présidée par Mme la Présidente ou son représentant, et les élus désignés ci-après.**

La commission est composée également de :

- La Directrice Générale des Services
- La directrice de la structure
- L'adjointe à la direction
- Le (la) Chargé(e) de coopération Territoriale
- L'animatrice du RPE

L'ensemble des membres sont tenus à une totale obligation de réserve et de confidentialité concernant les informations dont il a connaissance.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité (ou selon le vote suivant : ... voix pour, voix contre et abstentions)** de **désigner les élus suivants** au sein de cette commission, en plus de Mme la Présidente, Barbara NETO :

- Sandrine BROSSARD
- Véronique BRANA
- ...
- ...
- ...

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

La Présidente, Barbara NETO,

Fait et délibéré, le 29 mars 2023.